

Audit financier et comptable des protocoles d'accord de subvention (PAS) conclus avec SAYNA Madagascar

PAS N° 20211025 – Période allant du 1er novembre 2021 au 31 juillet 2022

PAS N° 20221130 – Période allant du 1er décembre 2022 au 31 octobre 2023

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport Final DAIE-2025-RF02

13 février 2025

Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Audit financier et comptable des protocoles d'accord de subvention (PAS) conclus avec SAYNA Madagascar	DFEN	Audit	Opinion avec réserves

Importance de la Mission :

Le partenariat unissant l'OIF et SAYNA Sarl Madagascar s'inscrit dans le cadre de l'initiative « D-CLIC, Formez-vous au numérique avec l'OIF ».

La première subvention signée le 02 novembre 2021 était relative à la mise en œuvre de la phase pilote de ce projet à Madagascar, dont les activités se sont déroulées de novembre 2021 à juillet 2022. La deuxième subvention signée le 02 décembre 2022 avait pour objet le financement de la formation de 350 jeunes aux métiers du numérique. Les activités se sont déroulées de décembre 2022 à octobre 2023 dans huit villes de Madagascar.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du PAS, la mission de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DAIE) a consisté à vérifier l'utilisation conforme des sommes allouées dans le cadre de ces accords.

Enoncé des responsabilités, Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>La responsabilité de l'auditeur était d'exprimer une opinion sur le rapport financier sur la base d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA).</p> <p>SAYNA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des rapports financiers conformément aux conditions contractuelles énoncées dans les PAS, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier, exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.</p> <p>L'objectif de cette mission était de fournir à l'Organisation l'assurance que les subventions allouées dans le cadre de protocole d'accord de subvention sont utilisées de manière conforme à leur objectif et aux conditions contractuelles applicables précisées dans les PAS.</p> <p>Plus particulièrement, cet audit a adressé les points suivants relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> à une revue des procédures administratives et comptables préalables à la conclusion des PAS 	<p>La DAIE a noté des insuffisances de contrôle relatives à la vérification des justificatifs des dépenses (significatif) et la vérification de l'exécution budgétaire (significatif)</p> <p>La DAF devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> en collaboration avec le SCS, élaborer un manuel de gestion financière des PAS. Ce manuel constituerait un document de référence à l'intention des assistant(e)s en matière de vérification des liasses justificatives des demandes de paiement conformément aux règles des PAS. s'assurer du respect du budget prévisionnel des activités prévu au PAS et obtenir les autorisations documentées pour les redéploiements des crédits restants

- au montage institutionnel du bénéficiaire et à sa capacité de gouvernance des projets ;
- au système en place pour assurer le contrôle interne financier et la justification des dépenses effectuées par le bénéficiaire.

La mission a couvert la gouvernance des projets réalisés par SAYNA, la justification des dépenses sur toute la période d'exécution des PAS



Rigobert PINGA PINGA
Directeur de l'Audit interne
et de l'évaluation



Fabrice DJILE
Auditeur en Charge